

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DUCT 81 Subvention et convention avec l'Association pour la préfiguration du GIP éco-citoyen Paris Ile-de-France (13e).

M. Philippe DUCLOUX, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association pour la Préfiguration du GIP éco-citoyen Paris Ile-de-France ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 30 mai 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Philippe DUCLOUX, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'Association pour la Préfiguration du GIP éco-citoyen Paris Ile-de-France, sise 16, rue Marguerite Duras (Case courrier 7096) dans le 13^e arrondissement de Paris, au titre de l'année 2013.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Association pour la Préfiguration du GIP éco-citoyen Paris Ile-de-France une convention dont le texte joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec la dite association.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF14011 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.